Qualité, compétence et respect

DEVIS
Réf : DV26090037
Date du devis : 29/09/2026
Date de fin de validité : 29/10/2026
Réglement : CHEQUE PAIEMENT COMPTANT

CLIENT ELYSIUM

METZ

OFFRE SIMPLE CRÉMATION SANS CÉRÉMONIE

Désignation	P.U. HT	Qté	TVA	Total TTC
Devis obsèques du lieu de mise en bière à Metz au lieu de crémation à Metz hors préstations liées aux circonstances du décès, hors taxes et vacations, hors tiers, hors forfait de crémation, de dispersion, de fourniture d'urne et d'inhumation d'urne				
1. Préparation, organisation des obsèques				
Démarches et Formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossiers), convoi local (département 57)	279,1667 €	1	20 %	335,00 €
3. Cercueil et accessoires				
Cercueil parisien VOSGES 195 Pin massif choix 3 de 22mm | Sans teinte | Vernis satiné 4 poignées | **cache-vis optionnel** **Plaque d'identification OFFERT (Valeur 45€)** Bac biodégradable Taille 1 Int/Ext 190/197 | 57/64 | 33/37,5	582,50 €	1	20 %	699,00 €
Capiton non tissé imprimé champagne dentelle dégradée	79,1667 €	1	20 %	95,00 €
4. Mise en bière et fermeture de cercueil				
Mse à disposition du personnel - intervention avant le convoi nécessitant le déplacement d'un professionnels en tenue et du matériel - semaine de 8h à 19h	125,00 €	1	20 %	150,00 €
5. Transport du défunt après mise en bière				
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son chauffeur - semaine de 8h à 19h - département 57	318,1818 €	1	10 %	350,00 €

Base HT	% TVA	Montant TVA
1 065,83 €	20%	213,17 €
318,18 €	10%	31,82 €

Net HT	**1 384,02 €**
Total TVA	244,99 €
Total TTC	**1 629,01 €**

Fait à _____, le _____
Signature suivie de la mention "Lu et vérifié, bon pour accord"

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20%, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10%.
(2) la dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un

opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.
(3) Frais non soumis à TVA

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traités, conformément aux informations portées dans l'habilitation 16-57-166.
Commentaires : En application de l'article R.2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.
En application de l'article R.2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R.2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.
Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé "Je perds un proche" est également à la disposition des familles sur le site https://www.modernisation.gouv.fr.

-Conformément aux dispositions du CGCT ;
"I. sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
"II. Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
"1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L.2223-27;
"2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique"(article L.2223-18-1-1)
"Aucune majoration ne peut-être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droit de toute nature"(article L.2223-34);

Le Client reconnaît avoir reçu le présent devis à sa demande, avec les tarifs en vigueur à la date stipulée ci-dessous. **Ce devis est valide pendant 8 jours** et ne peut servir ni de commande, ni de facture. **Le Client reconnaît avoir reçu les Conditions Générales de Vente de l'Entreprise figurant au présent document, en avoir pris connaissance et les accepter dans leur intégralité et sans réserve**.

En apposant sa signature ci-après, le Client accepte expressément que les informations collectées dites sensibles telles que la religion fassent l'objet de traitements automatisés à seule fin d'exécuter le contrat. Ces données dites sensibles ne font l'objet d'aucune utilisation à des fins de démarchage, quel qu'en soit le moyen.
O Le Client accepte que des données, à l'exception de celles relatives à sa religion, soient utilisées par l'Entreprise et transmises à ses partenaires (assureurs, assisteurs, mandataires, mutuelles, institutions de prévoyance, associations, courtiers) afin de lui envoyer, par courrier électronique (SMS, MMS, Mail), télécopie, automate d'appel, des offres commerciales de la part de l'Entreprise et/Ou desdits partenaires.
O Le Client s'oppose à recevoir des offres commerciales par courrier postal de la part de l'Entreprise et/ou desdits partenaires.

I. CGV Prestations funéraires

A. Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation écrite formelle et expresse de notre part. Ces CGV sont consultables librement dans les locaux des pompes funèbres ELYSIUM ainsi que sur le site www.elysium-funeraire.fr. Elles sont réputées acceptées sans réserve par l'acheteur dès l'achat d'un service ou de produits. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'Acheteur est celle en vigueur au jour de l'achat d'un Service et/ou d'un produit auprès des pompes funèbres ELYSIUM. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de la société pompes funèbres ELYSIUM constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'acheteur.

B. Champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les modalités des Services Funéraires délivrés par Elysium. Elles s'appliquent et régissent seules les ventes et prestations commandées à Elysium. Le fait de passer une Commande implique, de la part du Client, l'acceptation de l'ensemble des CGV. Les présentes CGV, remises ou adressées à tout Client préalablement à toute passation de Commandes, sont communiquées par Elysium avant chaque Commande. Les conditions spécifiques à la vente de marbrerie sont régies par les « Conditions générales de vente de marbrerie » accessibles ici.

C. Dispositions juridiques applicables

Les relations contractuelles entre les Familles et/ou les Clients d'une part, et les Opérateurs Funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du Code de la consommation ainsi qu'à la législation et la réglementation funéraire, notamment l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires ainsi que les articles R.2223-25 et suivants du Code général des collectivités territoriales. A ce titre, les Opérateurs Funéraires s'engagent à informer et conseiller les Familles dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur et des règles de déontologie professionnelle de nature à préserver les intérêts moraux et financiers des Familles endeuillées.

D. Réalisation des services Elysium

1. Prise de rendez-vous

Le site elysium-funeraire permet de solliciter une estimation pour l'organisation d'obsèques, la souscription d'un contrat obsèques ou des travaux de cimetière, et de prendre connaissance des coordonnées d'Elysium pour demander un rendez-vous. Les conseillers Elysium sont titulaires du diplôme de conseiller funéraire dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

2. Devis

À la suite des premiers échanges entre Elysium et le Client, Elysium peut, à la demande du Client, établir un devis sur la base des informations communiquées. Toute Commande devra être précédée par la remise d'un devis.

Le devis mentionne la commune du lieu du décès, de la mise en bière, du service funéraire, de l'inhumation ou de la crémation, ainsi que la date à laquelle il a été établi. Il fait apparaître le montant total TTC et le prix TTC de chaque fourniture et prestation funéraire. Il indique, le cas échéant, leur caractère obligatoire, les honoraires correspondant à la représentation du Client auprès de diverses administrations, ainsi que les frais demandés par ces organismes.

Certains prix peuvent être indiqués comme estimatifs lorsque tous les éléments ne sont pas réunis pour donner un prix définitif. Les travaux de cimetière sont toujours chiffrés sous réserve de fournitures ou de travaux supplémentaires non prévisibles à la date d'établissement du devis. Lorsque les indications fournies par la Famille sur l'emplacement ou le type de sépulture sont erronées (par exemple : pleine terre au lieu d'un caveau), le tarif catalogue des travaux de cimetière sera appliqué aux travaux effectivement réalisés. Le Client sera prévenu dans les meilleurs délais.

Le devis est établi par écrit, daté et remis gratuitement à la personne susceptible de passer commande.

3. Commande

Le devis est valable 8 jours à compter de sa date d'établissement, sauf en cas d'annulation ou de prolongation par écrit.

L'organisation d'obsèques exige l'intervention de différents tiers publics (ex. : administrations, police) ou privés (ex. : exploitant de chambre funéraire). Le devis distingue les fournitures et services réalisés par Elysium de ceux réalisés par ces tiers. Pour les fournitures et prestations non assurées par Elysium, le Client peut indiquer les entreprises qu'il souhaite voir intervenir. Le cas échéant, le devis précise leurs noms et qualités, le prix des prestations et fournitures qu'elles assurent pour le montant net facturé et, s'il y a lieu, les honoraires correspondant à la représentation du Client auprès de ces entreprises.

Le devis distingue également les prestations obligatoires des prestations non obligatoires. Les prestations indiquées comme obligatoires sont :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- Housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- Si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;

- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ;

La Commande sera constatée par l'émission d'un bon de commande portant les références mentionnées sur le devis. En plus des informations figurant sur le devis, le bon de commande comporte :

- les nom et prénom du défunt ;
- sa date de naissance ;
- la date du décès ;
- la date et l'heure de la mise en bière ;
- la date et l'heure du service funéraire ;
- la date et l'heure de l'inhumation ou de la crémation ;
- les nom et prénom de la personne qui a passé commande ;
- son adresse ;
- son lien avec le défunt ;
- le montant total, toutes taxes comprises.

Aucun commencement d'exécution d'une Commande ne pourra être exigé avant son acceptation et sa signature. En cas de situation d'urgence particulière (ex. : transfert d'urgence), le Client qui a fait appel à Elysium reconnaît que, si un devis n'a pas pu être établi, il devra régler l'intégralité des prestations réalisées en urgence par Elysium. Ces prestations donneront lieu à la signature d'un document confirmant la demande de prestation, qui ne constitue pas un devis au sens de la réglementation.

En cas de Commande téléphonique émanant d'un professionnel agréé agissant pour le compte de la Famille, ou de la Famille elle-même si elle est domiciliée à distance ou momentanément dans l'impossibilité de se déplacer, l'acceptation et la signature du bon de commande avant la dernière phase de sa mise en œuvre restent, sauf circonstances exceptionnelles, indispensables à la régularisation du dossier.

Les tarifs figurant au bon de commande sont conformes au devis et au tarif général et ne sont valables que durant 8 jours à compter de la date d'établissement du devis. Tout supplément de Commande demandé par la Famille sans qu'il ait été possible de modifier le devis et le bon de commande en cours fera l'objet d'une facture distincte, complémentaire de celle issue de la Commande d'origine. Les Commandes ne sont définitives et exigibles que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit.

La signature du bon de commande implique l'acceptation des présentes CGV.

4. Tarifs

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans un document intitulé « Documentation Générale ». Ces tarifs sont affichés ou présentés dans un catalogue à la disposition des Familles dans le lieu qui les reçoit et accessibles via la page d'accueil du site internet www.elysium-funeraire.fr

E. Exécution des services Elysium

1. Horaires

Elysium prend en charge toutes les dispositions pour que soient respectés au mieux les horaires fixés pour les différentes phases des obsèques. Elysium préviendra la Famille par tout moyen à sa disposition en cas de retard significatif présumé, qu'elle qu'en soit la cause. En aucun cas Elysium ne saurait être tenue responsable d'un retard dans la mise en œuvre des différentes phases des obsèques. Les horaires des différentes étapes des obsèques sont fixés d'un commun accord avec la Famille, fonction des disponibilités des différents intervenants et des contraintes administratives et légales. Elysium s'engage à faire tous ses efforts pour que ces horaires soient respectés. Il est cependant porté à l'attention des Familles que ces horaires sont indicatifs, étant soumis aux aléas de nombreuses contraintes extérieures (par exemple : encombrement de la circulation, conditions météo, intervention de la police pour les poses de scellés). Dans le cas d'un retard significatif, Elysium s'efforcera dans la mesure du possible de prévenir la Famille ou toute personne assistant au convoi dont elle aurait connaissance des coordonnées téléphoniques.

2. Véhicule funéraire

Les places assises dans les corbillards sont en principe réservées au personnel d'Elysium, ou le cas échéant de son sous-traitant, nécessaire à l'exécution des convois.

F. Exécution par des services tiers

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de Services Tiers. Cette intervention est dans certains cas obligatoire (administrations diverses, personnel communal pour les opérations d'inhumation ou de crémation, etc.), ou facultative (organisation d'une cérémonie religieuse, publication d'avis dans la presse, gestionnaire d'une chambre funéraire, etc.).
En ce qui concerne les Services Tiers facultatifs, il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de service. Le Client peut, à sa convenance, désigner lui-même le tiers dont il souhaite l'intervention ou mandater Elysium pour procéder à ce choix.
Dans ce cas, le Client donne mandat à Elysium, qui l'accepte, d'effectuer en son nom et pour son compte l'ensemble des démarches nécessaires à l'engagement d'un prestataire de Services Tiers.
Les frais afférents à ces interventions de Services Tiers sont répercutés à prix coûtant dans la rubrique « Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles », peuvent donner lieu à facturation d'honoraires de mandat, conformément à l'avis de la Commission de la concurrence du 22 mai 1979.

Les factures émises par les Services Tiers peuvent être réglées directement par le Client entre les mains du Services Tiers ou être réglées par Elysium. Dans ce dernier cas, la facture du Services Tiers est reprise pour son montant exact dans la facture des obsèques.
En tout état de cause, Elysium ne peut être tenue responsable des retards, erreurs ou fautes techniques qui seraient commis par des Services Tiers dans l'exécution de leurs tâches.

1. Services Tiers obligatoires ou expressément désignés par la Famille : Elysium ne peut être tenue responsable des retards, erreurs ou fautes techniques qui seraient commis par des tiers désignés à titre obligatoire ou sur choix express de la Famille, sauf à cette dernière d'apporter la preuve que lesdits retards, erreurs ou fautes techniques seraient en tout ou partie, imputables à une mauvaise transmission des ordres aux intéressés par les agents d'Elysium.
2. Services Tiers choisis par la société en sa qualité de mandataire de la Famille : A l'exception des Services Tiers intervenants à titre obligatoire ou sur mandat express des Familles, Elysium se réserve le choix des moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et fournitures qui lui sont commandées.

G. Modification et résiliations des commandes

En cas de modification substantielle de la Commande, un nouveau devis devra être établi, de sorte que le devis et le bon de commande restent cohérents quant à la désignation et la tarification des fournitures et des prestations. Plusieurs bons de commande peuvent donner lieu à une seule facture.

Toute modification ou résiliation de la Commande demandée par le Client doit être notifiée par écrit à Elysium avant la date de la livraison des produits ou de l'exécution des prestations. Toute demande de modification ou de résiliation qui ne serait pas notifiée par écrit ou dans les délais impartis ne pourra être prise en compte par Elysium.

En cas d'annulation de la Commande, et dans l'hypothèse où les démarches administratives ou des engagements financiers avec des Services Tiers ont été réalisés, le Client sera redevable des frais déjà supportés par Elysium. Toute Commande annulée unilatéralement par le Client entraînera la facturation de la totalité des frais engagés par Elysium.

Dans l'hypothèse de modification ou de résiliation de Commande de produits tels qu'un cercueil et ses accessoires (capitons, emblèmes, plaque d'identité) et/ou une urne cinéraire, et en cas d'utilisation effective des produits, il ne sera procédé à aucune reprise ni aucun échange gratuit, étant donné le caractère intime et personnel de ces produits. De même, toute prestation commencée devra être terminée et sera facturée (par exemple : soins de conservation, ouverture de caveau, creusement de fosse, départ pour la mise en bière).

H. Conditions de paiement

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, ou à hauteur de 50 % au moment de la Commande et 50 % à la réception de la facture, sauf prélèvement sur le compte en banque du défunt.

Le paiement d'un acompte de 50% minimum des frais d'obsèques est exigé par Elysium avant tout commencement d'exécution d'une Commande.

Dans le cas où le compte bancaire du défunt peut être prélevé, Elysium pourra avancer certains frais d'obsèques à hauteur des sommes disponibles sur ledit compte. Dans ce cas, Elysium se charge des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisses d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, Elysium peut en effet obtenir le débit sur les comptes de paiement du défunt, dans la limite du solde créditeur de ces comptes, des sommes nécessaires au paiement de tout ou partie des frais funéraires, auprès des banques teneuses desdits comptes, dans la limite d'un montant fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie.

Le paiement des frais d'obsèques ne peut être envisagé par notaire, sauf si celui-ci fournit à Elysium, avant l'exécution du convoi, un document écrit d'acceptation précisant montant et délai.

En cas de manque de provision sur les comptes du défunt (pour le cas d'une demande de prélèvement) ou en cas de carence du notaire, il reviendra au Client de régler l'intégralité des sommes restant dues.

I. Intérêts de retard

Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, au versement par le Client d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt général, au titre de la non-exécution des obligations du contrat. Le recouvrement de ces sommes sera effectué par le service contentieux d'Elysium. Cette pénalité, calculée sur l'intégralité des sommes dues, court à compter de la date d'échéance (soit 15 jours à partir de la date de facturation) jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes.

J. Responsabilité d'Elysium

Le Client est informé et reconnaît que certains services sont exécutés par des Services Tiers, indépendants d'Elysium. À ce titre, Elysium ne peut pas garantir la parfaite exécution des services exécutés par des tiers dès lors que ceux-ci sont hors de son contrôle.

En cas de dommage causé du fait de la mauvaise ou de l'absence d'exécution d'une prestation exécutée par un Services Tiers, Elysium ne pourra être tenu responsable lorsque :

- le dommage a été causé par un Services Tiers ;
- le dommage a été causé par le Client, la Famille ou un proche ;
- le dommage a été causé par un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ;
- le dommage a pour cause directe ou indirecte un cas de force majeure.

En tout état de cause, la responsabilité d'Elysium est limitée aux préjudices certains, directs et prévisibles et ne pourra excéder les sommes versées par le Client au titre des Services Funéraires.

Le Client renonce à rechercher la responsabilité d'Elysium pour les dommages indirects qu'il aurait pu subir du fait de la mauvaise ou de l'absence d'exécution d'un service délivré par un Services Tiers.

K. Conformité et garanties

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien;
- La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours;
- La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement;
- La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut.

Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien ».

Coordonnées du professionnel répondant aux garanties :

- Le professionnel responsable de la mise en œuvre des garanties légales mentionnées ci-dessus est : Laurence CREIGNOU
- Raison sociale : Pompes Funèbres Elysium
- Adresse postale : 146 avenue de Strasbourg 57070 Metz
- Téléphone : 03 87 62 32 15
- Adresse mail : contact@elysium-funeraire.fr

L. Responsabilité du client

Le Client atteste de sa qualité de personne qualifiée pour pourvoir aux funérailles du défunt. A ce titre, il s'engage à régler le montant des factures qui lui seront adressées par Elysium au titre des Services Funéraires.

En tout état de cause, le Client s'engage expressément à :

- respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers et à n'enfreindre aucune disposition législative ou règlementaire ;
- ne pas exprimer de propos injurieux, diffamant, dénigrant, calomnieux, contraire aux bonnes mœurs, contrefaisant, portant atteinte à l'ordre public ou aux droits de tiers, susceptible de porter atteinte aux droits, à la réputation et à l'image d'Elysium ou d'un tiers ;
- ne pas utiliser les services Elysium de manière frauduleuse (ex : une fausse identité) et/ou pour nuire aux intérêts d'Elysium ou d'un tiers ;
- fournir à Elysium toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des services funéraires et garantir leur exactitude ;

- informer Elysium en cas de complication de toute nature et de tout problème susceptible de perturber la bonne exécution des services funéraires ;
- conserver strictement confidentiel et ne partager à aucun tiers tout échange, conversation, information et, plus généralement, tout élément concernant les services délivrés par Elysium

M. Porte fort

Lorsqu'il effectue une Commande pour le compte d'un tiers, le Client s'engage à porter à la connaissance et à faire accepter les présentes CGV au tiers qui bénéficiera des services d'Elysium (Ci-après « le Bénéficiaire »).

Le Client se porte-fort du respect des CGV par le Bénéficiaire. En cas de dommage causé par le Bénéficiaire consécutif au non-respect des CGV, le Client accepte de garantir Elysium contre toute action, demande ou revendication de toute nature contre Elysium, formulée par tout autre tiers.

N. Assurance

Certains dommages qui pourraient résulter des services d'Elysium sont assurés par une police d'assurance souscrite auprès des sociétés MMA et JPV Assurance.

O. Propriété intellectuelle

Le Site Elysium-funeraire et l'intégralité des éléments qui le composent (ci-après, les « Éléments de Propriété Intellectuelle »), notamment, mais non limitativement, les logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus de toute nature (textes, images, visuels, logos, marques…) exploités par Elysium sont protégés par tous droits de propriété intellectuelle en vigueur.

Tout utilisateur reconnaît et convient que les Éléments de Propriété Intellectuelle, y compris tous les droits de propriété intellectuelle associés, sont la propriété exclusive d'Elysium.

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, des Éléments de Propriété Intellectuelle, sans l'autorisation d'Elysium, est interdite.

De même, l'utilisateur s'interdit, sauf autorisation écrite et préalable d'Elysium, d'utiliser, de reproduire, d'adapter, de modifier, de créer des œuvres dérivées, de distribuer, de concéder une licence sure, de vendre, de transférer, de présenter publiquement, de transmettre, de diffuser ou d'exploiter de toute autre manière les Éléments de Propriété Intellectuelle.

P. Protection des données personnelles

Les informations recueillies dans le devis sont enregistrées par Elysium dans un fichier informatisé pour la gestion de sa clientèle. Le recueil des données à caractère personnel a un caractère légal et réglementaire s'agissant des prestations d'obsèques (articles R. 2223-25 à R.2223-30 du code général des collectivités territoriales et arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires) et un caractère contractuel s'agissant des prestations de marbrerie.

Les données sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à Elysium.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (RGPD), la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'opposition aux informations qui vous concernent, qu'elle peut exercer à l'adresse suivante : contact@elysium-funeraire.fr.

En cas de non-respect des droits relatifs aux données à caractère personnel, le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Pour en savoir plus sur le traitement et la sécurisation de leurs données personnelles, les Utilisateurs peuvent consulter la politique de confidentialité d'Elysium accessible sur son site internet www.elysium-funeraire.fr.

Q. Réclamations et médiation de la consommation

Pour toute réclamation, le client peut écrire à Pompes Funèbres Elysium, 146 avenue de Strasbourg, 57070 Metz, ou à contact@elysium-funeraire.fr. En l'absence de solution amiable après une réclamation écrite préalable, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève Elysium : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 57008 Paris - contact@cm2c.net - 01 89 47 00 14. Le recours au médiateur n'empêche pas de saisir les juridictions compétentes.

II. CGV MARBRERIE

A. Champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les modalités spécifiques de la vente de biens de marbrerie dans le cadre des services funéraires délivrés par Elysium. Elles s'appliquent et régissent seules les ventes de marbrerie commandées à Elysium.

Le fait de passer une Commande implique, de la part du Client, l'acceptation de l'ensemble des CGV. Les Conditions générales de vente relatives aux services funéraires délivrés par Elysium sont régies par les « Conditions générales de vente » accessibles sur le site internet www.elysium-funeraire.fr.

B. Ventes

Les prix indiqués sur le devis établi par Elysium sont valables 8 jours à compter de la date de signature du devis par le Client. Toute commande passée par le Client à Elysium fait l'objet d'un bon de commande signé par le Client.

La signature par le Client du bon de commande entraîne l'acceptation sans réserve des présentes CGV sauf convention écrite.

En signant le bon de commande, le Client certifie avoir qualité pour faire réaliser les travaux demandés sur la concession ou être en mesure de recueillir l'accord du concessionnaire ou de ses ayants droits.

La réalisation ou la mise en fabrication d'une prestation de marbrerie ne pourra débuter qu'à compter de la signature de la Commande.

Tout imprévu dans l'exécution des travaux sera communiqué au Client et pourra éventuellement donner lieu à une révision de Commande. A défaut d'accord sur cette révision de Commande, le Client aura la faculté de résilier la Commande par lettre recommandée avec accusé de réception en ne réglant que les travaux déjà effectués et les frais déjà engagés par Elysium.

C. Délai

Lorsque le délai indiqué sur le bon de commande est supérieur à 8 mois, le Client pourra, en cas de retard, et sauf convention particulière contraire, annuler sa Commande par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège d'Elysium. Dans ce cas, l'acompte versé sera remboursé.

D. Modifications et résiliation des commandes

Sans préjudice des stipulations mentionnées à l'article II.B, le Client est informé qu'en cas d'annulation de la Commande, toute prestation déjà réalisée et tout frais engagé par Elysium resteront dus par lui.

E. Garanties et exclusions

Le Client est informé de la nécessité d'entretenir régulièrement les monuments funéraires.

Les monuments sont garantis pour une durée de 2 ans à partir de la date de pose. Les vices apparents et la non-conformité des produits commandés doivent être signalés par écrit dans les huit (8) jours suivant la livraison et/ou la pose des produits. Passé ce délai, la livraison sera réputée conforme à la Commande et toute réclamation ultérieure sera réputée nulle et non avenue.

Les travaux effectués par Elysium sont exécutés selon les règles de l'art et la responsabilité d'Elysium ne peut être engagée que si la construction est affectée d'un vice compromettant sa solidité ou la rendant impropre à sa destination. En conséquence, ne donnent pas lieu à garantie :

- les affaissements et dommages provoqués par l'intervention de tiers sur des sépultures voisines, les affaissements de monument sur concession pleine terre quand le sous-sol du cimetière a été exploité avant son affectation ;
- l'altération prématurée du poli, la dorure et la couleur des gravures ;
- les joints silicone ;
- l'étanchéité des caveaux, les travaux exécutés sur les inter-tombes avec la tolérance des communes, les taches ou auréoles provoquées par les attributs décoratifs, les rayures provoquées par les produits d'entretien impropres ;le vieillissement normal du matériau dans son environnement ;
- l'extérieur ;
- les éléments réalisés dans des matériaux artificiels.

Elysium n'est pas responsable des dégâts occasionnés aux matériaux par la gelée, le salpêtre ou toute autre cause liée à la réaction des conditions atmosphériques sur les matériaux.

Concernant les matériaux mis en œuvre, la garantie d'Elysium est limitée comme suit :

- Matériaux naturels : Les échantillons définissent le matériau quant à sa provenance et à sa tonalité générale, mais n'impliquent pas l'identité de couleur, de cristallisation, de veinage, de dessin avec le matériau utilisé pour l'exécution de la Commande. Les trous de vers, veines cristallines, verreries, géodes, flammes, pointes de rouille, crapauds, ne peuvent donner lieu au refus de la marchandise ou réduction de prix. Les granits sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticages, doublures et agrafes, que leur nature et conformation exigent
- Matériaux artificiels : Étant tributaire de la façon dont il est entretenu, le brillant des matériaux artificiels est exclu de la garantie Elysium. Dans le cas où la responsabilité d'Elysium serait engagée, la garantie est limitée à la réfection des travaux défectueux, à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Les cotes sont garanties avec une marge de un (1) centimètre. Dans le cas où la conservation du cimetière implique des ajustements de cotes supérieurs à un (1) cm mais non significatifs pour l'aspect général du monument (en particulier au niveau de la dimension des semelles), Elysium ne sera pas tenue d'en informer le Client. Quel que soit le matériau employé, Elysium ne garantit pas l'exactitude absolue des mesures indiquées pour les différentes pièces du monument, ainsi que pour l'appareillage qui n'est absolument pas fixe. Les matériaux tels que la pierre, le granit et le marbre sont des matériaux naturels. À ce titre, il est précisé que les échantillons sont montrés à titre indicatif. Le monument pourra présenter de légères variations de teinte, de veines cristallines et de granulation, avec parfois sur certains granits des agglomérations de mica. Ces variations ne peuvent justifier un refus de marchandise ou une réduction de prix.

F. Durée de garantie

Dans le cas où la responsabilité d'Elysium peut être recherchée, la garantie légale est applicable pour les défauts liés aux travaux de pose à dater du jour de la facturation des travaux effectués. La garantie s'étend à la réfection des travaux défectueux.

G. Conditions de paiement

Le règlement des factures est exigible à hauteur de 50 % au moment de la Commande, 40% à la pose, et 10 % à la fin des travaux.

En aucun cas, une réclamation ne peut justifier un retard dans le paiement, de même que les réclamations sur facture ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit moins de quinze (15) jours après la date de facturation. Dans tous les cas, le transfert de propriété d'Elysium au Client n'intervient qu'après règlement total de la facture.

Les tarifs sont établis nets, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

H. Réserve de propriété

Les marchandises livrées demeurent la propriété d'Elysium jusqu'à complet paiement de leur prix. Il est interdit au Client d'en disposer pour les revendre ou les transformer.

I. Intérêts de retard

Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, au versement par le Client d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt général, au titre de la non-exécution des obligations du contrat. Le recouvrement de ces sommes sera effectué par le service contentieux d'Elysium.

Cette pénalité, calculée sur l'intégralité des sommes dues, court à compter de la date d'échéance (soit quinze (15) jours à partir de la date de facturation) jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes.

Signature du Client obligatoire

Cachet de l'entreprise